



« Visite historique » dans des
pays musulmans • 12



Tensions entre Israël et la
Suisse • 14

ISRAEL

NOUVELLES D'

N° 9 - Septembre 2009

La sainte montagne de Dieu – utopie ou réalité ?

Page 4



בית שלום
BETH-SHALOM

UN PANORAMA MESSIANIQUE DEPUIS JÉRUSALEM

Les Juifs messianiques et le certificat du *casherout* rabbinique

« C'est pourquoi, je pense qu'on ne doit pas créer de difficultés aux non-Juifs qui se tournent vers Dieu, mais qu'il faut leur écrire d'éviter les souillures des idoles, l'immoralité sexuelle, les animaux étouffés et le sang » (Ac 15,19-20).

DR GERSHON NEREL – 38^{ème} PARTIE

Les 29 et 30 juin 2009, les Juifs messianiques ont à nouveau été le point de mire des médias israéliens. On a parlé d'eux à la télévision, à la radio et sur Internet. Les articles publiés portaient des titres tels que : « Les Juifs pour Jésus "cashier" par décision de la Cour suprême » (*Jerusalem Post*) ; « Les Juifs messianiques obtiennent le feu vert pour une boulangerie casher » (*Haaretz*) ; « Pas de certificat du *casherout* pour les Juifs messianiques » (*ynetnews*) ; « Controverse entre casher et chrétien » (*JewishIsrael*) ; « Le certificat du *casherout* ne dépend pas de la foi » (*nrgmaariv*).

En Israël, la plupart des commerces de denrées alimentaires et des restaurants vendant ou servant des aliments casher tiennent à avoir un certificat du *casherout* afin de prouver à leurs clients que leurs produits sont conformes aux lois alimentaires juives traditionnelles.

L'intérêt du public a été éveillé lorsque la Cour suprême israélienne (en hébreu : *Bagatz*) a obligé le grand rabbinat d'Israël à restituer à deux boulangeries leur certificat officiel du *casherout*. La propriétaire de ces deux boulangeries est Pnina Komforty, une Juive messianique originaire du Yémen. L'un de ses commerces se trouve à Ashdod et l'autre à Gan Yavne. Le rabbin d'Ashdod a retiré en 2006 le certificat du *casherout* aux deux boulangeries « Pnina Pie » de madame Komforty parce que soi-disant elle s'était « convertie au christianisme ». Les rabbins n'ont rien voulu savoir des explications données par madame Komforty selon lesquelles elle avait accepté la foi en Yéchoua, le Messie et Fils de Dieu, sans du tout renoncer à son identité juive qu'elle continue à considérer comme son héritage le plus précieux. Le grand rabbinat juge qu'un Juif qui croit en Yéchoua est un « apostat » et qu'on ne peut donc plus se fier à ce qu'il continue à respecter les lois du *casherout*. Le rabbin d'Ashdod a dit ouvertement à madame Komforty : « Parce que vous croyez au Nouveau Testa-

ment, on ne peut se fier à vous en ce qui concerne le respect des lois du *casherout*. »

Le jugement rendu par la Cour suprême d'Israël dans l'affaire Komforty se base sur un précédent connu, où la Cour avait décidé que les spectacles de danse du ventre présentés dans des restaurants, cafés ou hôtels n'ont aucun lien avec le certificat du *casherout* octroyé à ces établissements ni avec la nourriture casher qui y est proposée. Ainsi, le fait que la propriétaire de deux boulangeries croit en Yéchoua ne rend pas ses produits « non casher », et le grand rabbinat d'Israël ne peut donc pas ordonner que l'on surveille plus sévèrement le respect des lois du *casherout* dans ses commerces que dans toute autre boulangerie. En d'autres termes, cela signifie que des musulmans ou d'autres vendeurs de denrées alimentaires peuvent obtenir un certificat du *casherout* s'ils respectent les lois alimentaires juives et en particulier la stricte séparation des produits carnés et des produits laitiers. En Israël, les commerces de denrées alimentaires ne disposant pas d'un certificat du *casherout* ont bien du mal à tourner, car la plupart des clients préfèrent faire leurs achats dans un commerce casher.

Le jugement rendu par la Cour suprême d'Israël ordonne également au rabbinat d'Ashdod de restituer sans conditions aux boulangeries « Pnina Pie » leur certificat du *casherout*. Deux des trois juges ont estimé que le rabbinat avait largement outrepassé ses compétences en retirant à madame Komforty ses certificats du *casherout* uniquement parce qu'elle est une Juive messianique. Car il n'y a pas la moindre relation entre sa foi en Yéchoua et les produits de boulangerie « casher » ou « non casher » qu'elle met en vente. La Cour a en outre été très sévère à l'égard du contrôleur du *casherout* qui a exigé que madame Komforty lui remette chaque soir les clés de ses boulangeries. Les juges ont déclaré que cette exigence était contraire à la loi. Par sa manière de faire, le rabbinat a non seulement enfreint le droit de madame Komforty à

choisir librement sa profession, mais également son droit à la liberté de religion. Or la législation israélienne garantit ces droits fondamentaux à tout citoyen du pays.

Le jugement très bien fondé qu'a rendu la Cour suprême d'Israël a provoqué la consternation dans les milieux rabbiniques et a suscité de vives réactions. Le porte-parole du rabbinat a déclaré qu'il est tout à fait absurde que la Cour suprême israélienne, laïque, prescrive aux rabbins de quelle manière ils doivent respecter les lois alimentaires. Toutefois, cette procédure judiciaire ne concernait absolument pas le respect du *casherout*, car madame Komforty est de toute façon d'accord de respecter les lois alimentaires juives. Elle portait plutôt sur une immixtion illicite dans la vie de foi et dans la vie privée de madame Komforty. Les articles publiés à ce sujet par les médias israéliens suscitent également l'inquiétude. Une caricature accompagnant l'un d'eux représentait une Juive habillée à la manière orthodoxe observant les marchandises proposées dans une boulangerie : des pains épicés en forme de croix et des pains doux pour la sainte cène. À côté était suspendu un certificat du *casherout*, portant un sceau ayant pour motif une bague avec une croix en son centre. On pouvait lire dans une bulle cette remarque faite par la Juive à la vendeuse : « J'aurais préféré un *challah* (pain traditionnel du sabbat) ou une paire de *rugelach* (petits croissants juifs fourrés à la crème). » Cette caricature ne correspond bien sûr pas à la réalité.

Pnina Komforty était apparemment très heureuse du jugement rendu par la Cour suprême d'Israël – qui a joué le rôle d'arbitre principal de l'Etat dans cette procédure judiciaire engagée contre l'establishment rabbinique juif orthodoxe. Elle ne considère toutefois pas l'issue de ce procès comme une victoire personnelle, puisqu'elle a dit en conclusion : « Si Dieu est avec nous, nous pouvons vaincre même des géants ! Que toute la louange et toute la gloire reviennent au Dieu d'Israël ! » ■